Rapports économiques et sociaux

Qui sont les membres des corps législatifs canadiens? Caractéristiques des membres des corps législatifs et écarts entre les genres



par Aneta Bonikowska

Date de diffusion : le 28 septembre 2022



Statistics Canada



Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à infostats@statcan.gc.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

Service de renseignements statistiques

Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants

• Télécopieur 1-514-283-9350

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « Normes de service à la clientèle ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

1-800-263-1136

1-800-363-7629

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de l'Industrie 2022

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'<u>entente de licence ouverte</u> de Statistique Canada.

Une version HTML est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Qui sont les membres des corps législatifs canadiens? Caractéristiques des membres des corps législatifs et écarts entre les genres

par Aneta Bonikowska

DOI: https://doi.org/10.25318/36280001202200900003-fra

Résumé

La présente étude dresse un portrait des personnes qui ont travaillé comme membres des corps législatifs en 2016 dans l'administration publique fédérale, l'administration publique provinciale ou territoriale, ou l'administration publique municipale, locale ou régionale. Elle souligne les différences dans les caractéristiques sociodémographiques des femmes et des hommes membres des corps législatifs à l'aide de données du recensement. En 2016, les femmes représentaient un peu moins du tiers (32,5 %) de tous les membres des corps législatifs, et les estimations étaient à peu près semblables dans les trois ordres de gouvernement. En 2016, les hommes et les femmes membres des corps législatifs différaient sur plusieurs plans, comme l'âge, l'état matrimonial, la présence d'enfants et le niveau de scolarité. Des proportions semblables d'hommes et de femmes membres des corps législatifs étaient des immigrants. Selon un sous-échantillon de membres des corps législatifs en 2016 qui ont également répondu à l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011, et qui travaillaient en 2011 ou 2010, environ le tiers des hommes membres des corps législatifs en 2016 étaient également des membres des corps législatifs en 2011, alors que moins d'un cinquième des femmes membres des corps législatifs en 2016 l'étaient également en 2011. La proportion de femmes parmi les membres des corps législatifs n'a pas changé considérablement de 2001 à 2016. La proportion d'hommes et de femmes membres des corps législatifs qui sont des immigrants n'a également pas changé au cours de cette période. Certains changements dans les caractéristiques moyennes ont été observés relativement à l'âge, au niveau de scolarité et, chez les femmes membres des corps législatifs seulement, à la présence d'enfants.

Auteur

Aneta Bonikowska travaille au sein de la Division de l'analyse sociale et de la modélisation de la Direction des études analytiques et de la modélisation à Statistique Canada.

Remerciements

La présente étude a été financée par Femmes et Égalité des genres Canada.

Introduction

En 2015, le Canada a connu son premier Cabinet fédéral constitué équitablement de femmes et d'hommes. La proportion de femmes parmi les candidats aux élections fédérales et les candidats élus a augmenté au cours des dernières années, bien que la proportion de femmes élues au Parlement du Canada demeure plus faible que la proportion de femmes candidates (Chambre des Communes, Canada, 2019). Après l'élection fédérale de 2021, les femmes représentaient 30 % des députés (Parlement du Canada, s. d.)¹. Le Canada se classe 56e au monde en ce qui a trait à la proportion de femmes parlementaires. En date de novembre 2021, il y avait six pays dans l'intervalle de parité entre les genres au parlement (entre 47 % et 53 %)²: la Suède (47,0 %), l'Islande (47,6 %), le Mexique (50,0 %), la Nouvelle-Zélande (49,2 %), le Nicaragua (50,6 %) et les Émirats arabes unis (50,0 %). Deux autres pays ont dépassé la barre de 53 %: Cuba (53,4 %) et le Rwanda (61,3 %) [Union interparlementaire, 2021]. De nombreux pays ayant une représentation relativement élevée de femmes ont des quotas volontaires au sein des partis, des quotas de candidats prévus par la loi, ou les deux (Krook et Norris, 2014; Union interparlementaire, 2020).

Une recherche internationale sur les femmes en politiques s'est penchée sur les répercussions de la proportion de femmes au Parlement sur l'éventail d'enjeux couverts dans les campagnes électorales (Greene et O'Brien, 2016); la corruption et la croissance économique (Baskaran *et al.*, 2018); et l'incidence des mairesses sur la taille des gouvernements locaux, des dépenses municipales et des taux de criminalité (Ferreira et Gyourko, 2014). Une série d'études a également permis d'examiner divers obstacles auxquels se heurtent les femmes en politique, comme les biais des électeurs (Black et Erickson, 2003; Fulton, 2012), la présence de l'effet du titulaire en place (Kendall et Rekkas, 2012, Thomas et Bodet, 2013), et l'écart entre les genres dans le traitement des politiciens par les médias (Gidengil et Everitt, 2003) et sur les médias sociaux (Rheault *et al.*, 2019). Plus récemment, un rapport du Comité permanent de la condition féminine a présenté une série d'obstacles auxquels se heurtent les femmes en politique au Canada, y compris le harcèlement et la discrimination, l'absence de lieux de travail favorables à la famille, et les difficultés de financement des campagnes (Chambre des communes, Canada, 2019). Moins d'attention a été portée sur les caractéristiques des membres des corps législatifs et sur la façon dont elles diffèrent, ou non, entre les femmes et les hommes.

À l'aide de données des recensements de 2016 et de 2001, et de l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011, la présente étude permettra de répondre à quatre questions : 1) Quelles étaient les caractéristiques des personnes exerçant des fonctions à titre de membres des corps législatifs au Canada en 2016, et de quelle façon leurs caractéristiques se comparaient-elles à celles des électeurs admissibles? 2) De quelles façons les caractéristiques des hommes et des femmes membres des corps législatifs se comparent-elles? 3) Quelles professions exerçaient, en 2011, les membres des corps législatifs de 2016, et de quelle façon cela variait-il selon le sexe? 4) La proportion de femmes membres des corps législatifs et les caractéristiques des hommes et des femmes membres des corps législatifs ont-elles changé de 2001 à 2016?

Données et définitions

L'analyse comprise dans la présente étude repose principalement sur les données du Recensement de la population de 2016. Comprenant les données de 25 % de la population du Canada, elle englobe un

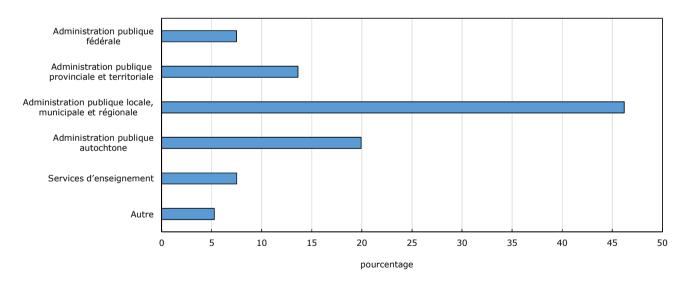
^{1.} L'argument largement répandu de la « masse critique » soutient que les femmes sont en mesure d'exercer une influence sur le processus de prise de décision lorsque leur proportion approche 30 % (Division de la promotion de la femme, 2005).

^{2.} Les Nations Unies ont adopté l'intervalle de 47 % à 53 % comme seuil de l'équilibre entre les genres dans ses rangs, reconnaissant qu'il était peu probable qu'un pourcentage précis de 50 % soit viable (Nations Unies, 2017).

échantillon assez large pour étudier ce qui est un groupe de professions relativement petit. L'ENM de 2011 et le Recensement de 2016 couplés fournissent des données longitudinales pour un sous-échantillon de membres des corps législatifs de 2016 qui ont répondu à l'ENM³ et au Recensement de 2016. Ces données sont utilisées pour examiner les professions exercées en 2011, soit cinq ans auparavant, par les membres des corps législatifs de 2016. Enfin, le Recensement de la population de 2001 est utilisé pour documenter les changements dans les caractéristiques des membres des corps législatifs de 2001 à 2016.

La Classification nationale des professions (CNP) du Canada décrit les membres des corps législatifs comme des personnes qui « participent aux activités d'un corps législatif ou d'un conseil exécutif du gouvernement fédéral, provincial, territorial ou local, d'un conseil de bande ou d'un conseil scolaire, à titre d'élus ou de représentants nommés » (Statistique Canada, 2021)⁴. Les membres des corps législatifs sont désignés par le code à quatre chiffres 0011 de la CNP. La classification à quatre chiffres est la plus détaillée qui soit. Ce groupe de professions peut cependant être désagrégé davantage par secteur d'emploi (tableau 1). La plus grande proportion de membres des corps législatifs travaillait dans les administrations publiques locales, municipales ou régionales (46 %). Parmi tous les membres des corps législatifs, 20 % faisaient partie de l'administration publique autochtone. L'administration publique provinciale ou territoriale (p. ex. députés provinciaux, lieutenants-gouverneurs) et l'administration publique fédérale (p. ex. députés, sénateurs et gouverneur général) représentaient 14 % et 8 % de tous les membres des corps législatifs, respectivement⁵. Une autre proportion de 8 % travaillait dans le secteur des services d'enseignement.

Graphique 1 Répartition des membres des corps législatifs par secteur d'emploi



Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 2016.

^{3.} L'ENM était une enquête à participation volontaire, et environ 21 % des Canadiens ont participé.

^{4.} Le code 0011 de la CNP a légèrement changé au cours de la période visée par la présente étude. Dans le Recensement de 2001, le code 0011 comprenait les commissaires territoriaux, alors que dans le Recensement de 2016 et l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011, cet emploi était exclu du code 0011. Étant donné qu'il y a seulement trois postes de commissaires territoriaux au Canada, une comparaison des membres des corps législatifs en 2001 et 2016 sera quand même effectuée comme s'il n'y avait aucun changement à la classification. La classification est inchangée dans les deux années des données incluses dans l'ENM de 2011 et le Recensement de 2016 couplés.

Pour obtenir une liste des titres de postes inclus dans le code 0011 de la CNP, consultez la page https://www23.statcan.gc.ca/imdb/p3VD_f.pl?Function=getAllExample&TVD=1267777&CVD=1267974&CPV=0011&CST= 01012016&CLV=4&MLV=4&V=394366&VST=01012016.

L'analyse dans la présente étude portera essentiellement sur les membres des corps législatifs qui, durant la semaine de référence du Recensement de 2016, ont travaillé dans l'administration publique fédérale, l'administration publique provinciale ou territoriale, ou l'administration publique municipale, locale ou régionale (ci-après « municipale »). Les membres de conseils scolaires et les membres des corps législatifs dans l'administration publique autochtone auraient avantage à être analysés séparément des trois autres types d'administration publique. De plus, les tailles d'échantillon de ces deux groupes sont petites et limitent la portée de l'analyse qui pourrait être effectuée. Par conséquent, ces deux groupes sont exclus de l'analyse, comme le sont les membres des corps législatifs qui travaillent dans les secteurs « autres ».

Pour être admissible à se porter candidat à une charge publique dans les administrations fédérales, provinciales ou territoriales, ou les administrations publiques municipales, une personne doit être un citoyen canadien et avoir au moins 18 ans. Les personnes qui se portent candidats à une charge publique à un ordre de gouvernement autre que fédéral doivent également satisfaire aux exigences en matière de résidence (dans la province, le territoire ou la municipalité). Essentiellement, si une personne peut voter dans une élection donnée, elle peut également se porter candidate à une charge publique dans cette élection, à quelques exceptions près⁶. L'échantillon des membres des corps législatifs dans la présente étude est par conséquent composé de citoyens canadiens âgés de 18 ans ou plus qui occupaient un emploi durant la semaine de référence du recensement (1er au 7 mai 2016). L'échantillon final des membres des corps législatifs est de 1 378. Les citoyens canadiens âgés de 18 ans et plus vivant dans des ménages privés qui n'étaient pas employés comme membres des corps législatifs durant la semaine de référence du recensement sont utilisés comme groupe de comparaison et désignés comme étant des « électeurs admissibles » tout au long de l'étude.

Renseignements sociodémographiques sur les membres des corps législatifs

Environ le tiers (32,5 %) de tous les membres des corps législatifs en 2016 étaient des femmes, par rapport à environ la moitié (51,2 %) des électeurs admissibles (tableau 1). La proportion estimée de femmes était environ semblable dans les trois ordres de gouvernement. Même si la proportion était plus élevée dans l'administration publique fédérale (35,5 %) et diminuait par ordre de gouvernement (33,4 % dans l'administration publique provinciale ou territoriale et 31,7 % dans l'administration publique municipale), les différences entre les types d'administration publique n'étaient pas significatives sur le plan statistique⁷.

Les membres des corps législatifs en 2016 étaient généralement plus âgés que les électeurs admissibles, ayant un âge moyen de 56,8 ans, par rapport à 48,5 ans chez les électeurs admissibles. Près des trois quarts (73,2 %) étaient âgés de 50 ans ou plus, par rapport à près de la moitié (49,1 %) du groupe de comparaison, alors que 5,6 % des membres des corps législatifs avaient moins de 35 ans, par rapport à 26,6 % des électeurs admissibles. Les membres des corps législatifs étaient plus susceptibles d'être mariés (69,7 %) que le groupe de comparaison (47,2 %). Ils étaient également moins susceptibles d'avoir des enfants âgés de moins de 18 ans vivant avec eux⁸.

^{6.} Par exemple, certaines condamnations au criminel empêchent les personnes de se porter candidat à une charge publique.

^{7.} C'est-à-dire que la différence observée entre les ordres de gouvernement pourrait simplement être attribuable à la variabilité d'échantillonnage, au hasard, ce qui signifie qu'il n'y a aucune preuve probante d'une différence entre les ordres de gouvernement.

^{8.} Enfants de moins de 18 ans au sein de la famille de recensement. Pour les familles de recensement n'ayant aucun enfant d'âge mineur, les données du recensement ne permettent pas de faire une distinction entre les personnes qui n'ont jamais eu d'enfants, celles qui ont des enfants adultes vivant dans un logement distinct et celles ayant la garde partagée d'enfants mineurs qui vivent ailleurs la plupart du temps.

Une proportion plus faible de membres des corps législatifs que d'électeurs admissibles étaient des immigrants (8,4 % par rapport à 21,2 %). Parmi ceux-ci, moins de 1 sur 5 (17,8 %) ont immigré au Canada entre 1991 et 2016 (25 ans ou moins avant le Recensement de 2016). Un peu plus de la moitié de tous les immigrants adultes qui étaient des citoyens canadiens au moment du Recensement de 2016 ont immigré durant la même période. La proportion des immigrants était plus élevée chez les membres des corps législatifs fédéraux, soit de 12,5 %, alors qu'elle était de 7,8 % à l'échelon provincial et territorial et de 7,9 % au palier municipal.

Tableau 1 Caractéristiques des membres des corps législatifs ayant travaillé au sein de l'administration publique fédérale, provinciale, territoriale, municipale, locale ou régionale et des citoyens canadiens adultes, 2016

	Membres des corps	Citoyens	
	législatifs	canadiens ¹	
_	pourcentage	pourcentage	
Femmes	20.5	54.0	
Dans l'ensemble	32,5	51,2	
Administration publique fédérale	35,5	•••	
Administration publique provinciale et territoriale	33,4	•••	
Administration publique locale, municipale et régionale	31,7		
Age (moyen)	56,8	48,5	
Groupe d'âge (années)			
18 à 34 ans	5,6	26,6	
35 à 49 ans	21,2	24,4	
50 à 64 ans	41,4	28,3	
65 ans et plus	31,8	20,8	
État matrimonial			
Mariée	69,7	47,2	
Union libre	12,7	13,3	
Séparée ou divorcée	7,3	9,2	
Veuve	3,3	5,1	
Célibataire, jamais mariée	7,1	25,2	
Présence d'enfants dans la famille de recensement	•	•	
0 à 17 ans	21,4	27,1	
0 à 5 ans	5,5	10,7	
Statut d'immigrant	8,4	21,2	
Arrivée entre 1991 et mai 2016	1,5	10,8	
Arrivée avant 1991	6,9	10,4	
Identité autochtone	6,8	4,5	
Plus haut niveau de scolarité atteint	0,0	4,5	
Sans diplôme d'études secondaires	4,1	15,4	
	18,1	27,4	
Diplôme d'études secondaires	32,7	•	
Diplôme d'études postsecondaires non universitaires	-	34,2	
Grade universitaire	45,1	23,1	
Domaine d'études du plus haut titre scolaire du niveau postsecondaire ²	40.4		
Education	10,4	6,9	
Arts visuels et d'interprétation, technologie des communications, et autres	2,7	3,8	
Sciences humaines	7,0	5,3	
Sciences sociales et du comportement et droit	22,5	11,2	
Commerce, gestion et administration publique	26,9	21,0	
Sciences physiques et de la vie et technologies	2,2	3,8	
Mathématiques, informatique et sciences de l'information	2,4	3,8	
Architecture, génie et technologies connexes	12,0	21,1	
Agriculture, ressources naturelles et conservation	3,3	2,2	
Santé et domaines connexes	7,9	14,4	
Services personnels, de protection et de transport	2,7	6,5	
	heures	heures	
Heures travaillées pendant la semaine de référence ³			
Moyenne	35,9	37,6	
25° centile	20,0	35,0	
50° centile	40,0	40,0	
75° centile	50,0	40,0	

^{...} n'ayant pas lieu de figurer

Note: Les pourcentages ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre à 100,0 %.

Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 2016.

^{1.} Citoyens canadiens agés de 18 ans ou plus qui n'ont pas travaillé comme membres des corps législatifs pendant la semaine de référence du recensement.

^{2.} Personnes possédant un titre scolaire du niveau postsecondaire seulement.

^{3.} Nombre réel d'heures travaillées dans tous les emplois occupés au cours de la semaine du 1er au 7 mai 2016. Les personnes qui ont déclaré n'avoir travaillé aucune heure au cours de cette semaine-là ont été exclues des calculs.

Une proportion plus élevée de membres des corps législatifs, par rapport aux électeurs admissibles, ont déclaré une identité autochtone (6,8 % par rapport à 4,5 %). La proportion était la plus élevée à l'échelon fédéral, soit de 14,2 %, suivie de 8,1 % à l'échelon provincial et territorial et de 5,2 % au palier municipal.

Les membres des corps législatifs avaient des niveaux de scolarité plus élevés que les électeurs admissibles: 77,8 % des membres des corps législatifs avaient un titre scolaire du niveau postsecondaire, par rapport à 57,3 % des citoyens canadiens adultes. L'écart était attribuable aux personnes ayant un grade universitaire (45,1 % des membres des corps législatifs par rapport à 23,1 % des électeurs admissibles). Parmi ceux ayant un titre scolaire du niveau postsecondaire, près de la moitié des membres des corps législatifs, par rapport à près du tiers des électeurs admissibles, ont étudié des sujets dans deux grands domaines: commerce, gestion et administration publique; et sciences sociales et du comportement, et droit. Les membres des corps législatifs étaient également moins susceptibles d'avoir étudié en génie ou dans le domaine de la santé que le groupe de comparaison.

Les membres des corps législatifs ont déclaré avoir travaillé, en moyenne, légèrement moins d'heures pendant la semaine de référence en 2016 que les électeurs admissibles. Cependant, leurs heures hebdomadaires travaillées étaient plus dispersées, puisque des membres des corps législatifs avaient travaillé moins d'heures que le groupe de comparaison dans le 25° centile de leurs répartitions respectives, alors que les membres des corps législatifs dans le 75° centile avaient travaillé plus d'heures que le 75° centile du groupe de comparaison. Les heures hebdomadaires travaillées variaient par ordre de gouvernement. Les membres des corps législatifs à l'échelon fédéral ont déclaré avoir travaillé, en moyenne, 49,5 heures pendant la semaine de référence, par rapport à 50,1 heures à l'échelon provincial et territorial, et 29,5 heures au palier municipal⁹.

De quelles façons les caractéristiques des hommes et des femmes membres des corps législatifs se comparent-elles?

Les femmes membres des corps législatifs, âgées de 54,5 ans en moyenne, étaient moins âgées que les hommes membres des corps législatifs, âgés de 57,9 ans en moyenne en 2016 (tableau 2). Plus du tiers (35,5 %) des hommes membres des corps législatifs étaient âgés de 65 ans ou plus, par rapport à moins du quart (24,1 %) des femmes membres des corps législatifs. Parmi les femmes membres des corps législatifs, 28,1 % étaient âgées de 35 à 49 ans, par rapport à 17,9 % de leurs homologues masculins.

Une proportion plus faible de femmes que d'hommes membres des corps législatifs étaient mariées (60,0 % par rapport à 74,3 %). La proportion de femmes membres des corps législatifs qui étaient divorcées ou séparées était près de trois fois plus élevée que celle des hommes membres des corps législatifs (12,8 % par rapport à 4,6 %). Une plus grande proportion de femmes que d'hommes membres des corps législatifs étaient veuves (et ne s'étaient pas remariées et n'étaient pas en union libre). Par rapport aux électeurs admissibles, la répartition de l'état matrimonial des membres des corps législatifs tendait vers le mariage, en particulier chez les hommes. À la fois chez les hommes et les femmes, la proportion de membres des corps législatifs qui étaient mariés était plus élevée que parmi les électeurs

^{9.} Parmi les personnes qui étaient membres des corps législatifs en 2016 dans des gouvernements municipaux, plus de la moitié de celles qui occupaient un emploi en 2015 ont déclaré avoir travaillé principalement à temps partiel au cours de cette année-là (moins de 30 heures par semaine). Bien que les données du recensement ne puissent pas établir une distinction entre les personnes qui ont changé d'emploi entre janvier 2015 et la semaine de référence du recensement en 2016, les renseignements sur les heures travaillées pendant la semaine de référence laissent entendre que de nombreux membres des corps législatifs dans les gouvernements municipaux ont effectivement des emplois à temps partiel.

admissibles : 25,7 points de pourcentage plus élevée chez les hommes et 14,0 points de pourcentage plus élevée chez les femmes.

Une proportion semblable d'hommes et de femmes membres des corps législatifs (environ 1 sur 5) avaient des enfants de moins de 18 ans au sein de leur famille de recensement, ce qui est plus faible que chez les électeurs admissibles. Par exemple, 20,0 % des femmes membres des corps législatifs avaient des enfants de moins de 18 ans, par rapport à 28,1 % des électrices admissibles. De même, 4,4 % des femmes membres des corps législatifs avaient des enfants âgés de cinq ans ou moins au sein de leur famille de recensement, par rapport à 11,1 % des électrices admissibles.

Une proportion à peu près égale d'hommes et de femmes membres des corps législatifs étaient des immigrants, à la fois dans l'ensemble et par période d'immigration. Il en est de même pour les membres des corps législatifs déclarant une identité autochtone. Les petites différences observées entre les genres pour chacune de ces caractéristiques n'étaient pas significatives sur le plan statistique.

Les femmes membres des corps législatifs ont travaillé moins d'heures que les hommes membres des corps législatifs pendant la semaine de référence du recensement : en moyenne 34,3 heures par rapport à 36,6 heures. Aussi bien chez les hommes que chez les femmes, la répartition des heures travaillées était plus grande chez les membres des corps législatifs que chez les électeurs admissibles. C'est-à-dire que les hommes et les femmes membres des corps législatifs travaillaient moins d'heures que les électeurs admissibles au 25° centile de la répartition des heures travaillées pour chaque groupe, mais plus d'heures au 75° centile, les heures travaillées étant à peu près égales à la médiane. Les membres des corps législatifs occupant des postes au sein des gouvernements municipaux avaient le plus faible nombre d'heures travaillées (30,1 heures chez les hommes et 27,2 heures chez les femmes, en moyenne). La différence en heures travaillées entre les hommes et les femmes était plus élevée parmi les membres des corps législatifs du gouvernement fédéral (49,7 heures chez les hommes et 44,1 heures chez les femmes) que chez les membres des corps législatifs des gouvernements provinciaux et territoriaux (49,5 heures chez les hommes et 47,9 heures chez les femmes).

Les femmes membres des corps législatifs avaient un niveau de scolarité plus élevé que les hommes membres des corps législatifs, et une proportion plus élevée de femmes que d'hommes possédaient un titre scolaire du niveau postsecondaire : 35,2 % des femmes avaient un diplôme d'études postsecondaires non universitaires, par rapport à 31,5 % des hommes, et 47 % des femmes avaient un grade universitaire, par rapport à 44,2 % des hommes 10. Un plus grand pourcentage de femmes que d'hommes avaient un grade universitaire dans la population générale : 24,4 % des femmes par rapport à 21,7 % des hommes, même si un pourcentage légèrement plus bas de femmes que d'hommes avait un diplôme d'études postsecondaires non universitaires. Une proportion plus faible de femmes que d'hommes membres des corps législatifs n'avaient pas de diplômes d'études secondaires (1,9 % de femmes et 5,1 % d'hommes), la proportion à la fois chez les femmes et les hommes étant plus faible que les proportions respectives chez les électeurs admissibles.

Parmi les membres des corps législatifs ayant un titre scolaire du niveau postsecondaire, de plus petites différences quant au domaine d'études existaient entre les hommes et les femmes membres des corps législatifs que dans la population générale. Les deux domaines d'études les plus courants à la fois chez les hommes et chez les femmes membres des corps législatifs sont les sciences sociales et du comportement, et le droit; le commerce, la gestion et l'administration publique. Les deux prochains domaines d'études les plus courants chez les femmes membres des corps législatifs étaient la santé et les domaines connexes ainsi que l'éducation, alors que chez les hommes, les deux prochains domaines

^{10.} Il convient de souligner que même si l'écart entre les genres en ce qui concerne la possession d'un diplôme d'études postsecondaires non universitaires ou d'un grade universitaire n'était pas significatif sur le plan statistique, la différence entre les hommes et les femmes quant à la proportion de personnes possédant un titre scolaire du niveau postsecondaire était significative sur le plan statistique.

d'études les plus courants étaient l'architecture, le génie et les technologies connexes; et l'éducation. Chez les électrices admissibles, les domaines d'études les plus courants étaient le commerce, la gestion et l'administration publique; la santé et les domaines connexes; les sciences sociales et du comportement, et le droit; et l'éducation. Chaque domaine représentait entre environ 10 % et 25 % des femmes. À titre de comparaison, l'architecture, le génie et les technologies connexes, ainsi que le commerce, la gestion et l'administration publique constituaient ensemble plus de la moitié des hommes électeurs admissibles ayant un titre scolaire du niveau postsecondaire, alors que tous les autres domaines représentaient moins de 10 % chacun.

Membres des corps

Tableau 2 Caractéristiques des membres des corps législatifs ayant travaillé au sein de l'administration publique fédérale, provinciale, territoriale, municipale, locale ou régionale et des citoyens canadiens adultes, selon le genre, 2016

	législatifs		Citoyens canadiens ¹	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
		pourcer		
Äge (moyen)	57,9	54,5	48,0	49,0
Groupe d'âge (années)	,	ŕ	•	,
18 à 34	5,5	5,8	27,5	25,8
35 à 49	17,9	28,1	24,4	24,3
50 à 64	41,1	42,0	28,3	28,2
65 et plus	35,5	24,1	19,8	21,6
Ètat matrimonial	,	ŕ	•	,
Marié(e)	74,3	60,0	48,6	46,0
Union libre	12,3	13,5	13,6	12,9
Séparé(e) ou divorcé(e)	4,6	12,8	7,6	10,6
Veuf(ve)	2,0	6,1	2,2	7,9
Célibataire, jamais marié(e)	6,8	7,7	28,0	22,6
Présence d'enfants dans la famille de recensement	,	,	•	,
0 à 17 ans	22,0	20,0	26	28,1
0 à 5 ans	6,0	4,4	10,3	11,1
Statut d'immigrant	8,2	8,7	20,6	21,7
Arrivé(e) entre 1991 et mai 2016	1,5	1,6	10,4	11,2
Arrivé(e) avant 1991	6,7	7,1	10,2	10,5
Identité autochtone	7,3	5,8	4,3	4,6
Plus haut niveau de scolarité atteint	-,-	-,-	.,-	.,-
Sans diplôme d'études secondaires	5,1	1,9	16,1	14,7
Diplôme d'études secondaires	19,3	15,8	27,3	27,4
Diplôme d'études postsecondaires non universitaires	31,5	35,2	35,0	33,5
Grade universitaire	44,2	47,0	21,7	24,4
Domaine d'études du plus haut titre scolaire du niveau postsecondaire ²	,_	17,0	21,7	2.,.
Education	10,4	10,3	3,4	10,2
Arts visuels et d'interprétation, technologie des communications, et autres	2,0	4,0	3,6	4,0
Sciences humaines	6,2	8,6	4,3	6,2
Sciences sociales et du comportement et droit	21,6	24,2	7,7	14,5
Commerce, gestion et administration publique	25,8	28,8	16,3	25,3
Sciences physiques et de la vie et technologies	2,0	2,5	4,1	3,5
Mathématiques, informatique et sciences de l'information	2,1	3,0	5,2	2,6
Architecture, génie et technologies connexes	17,3	2,0	40,1	3,4
Agriculture, ressources naturelles et conservation	3,9	2,0	2,9	1,5
Santé et domaines connexes	5,5	12,5	5,6	22,6
Services personnels, de protection et de transport	3,1	1,9	6.9	6,2
Heures travaillées pendant la semaine de référence ³	0,1	1,0	0,5	0,2
Moyenne	36,6	34,3	40,4	34,7
25e centile	20,0	20,0	37,0	30,0
50e centile	40,0	37,0	40.0	38,0
75 ^e centile	50,0	45,0	44,0	40,0
1. Citavana canadiana âgés de 19 ans ou plus qui n'ent nos travaillé comme membres.		,	++,∪	+0,0

^{1.} Citoyens canadiens âgés de 18 ans ou plus qui n'ont pas travaillé comme membres des corps législatifs pendant la semaine de référence du recensement.

Note: Les pourcentages ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre à 100,0 %.

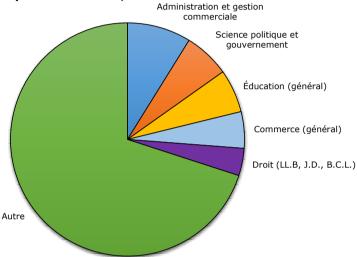
Source: Statistique Canada, Recensement de la population, 2016.

^{2.} Personnes possédant un titre scolaire du niveau postsecondaire seulement.

^{3.} Nombre réel d'heures travaillées dans tous les emplois occupés au cours de la semaine du 1^{er} au 7 mai 2016. Les personnes qui ont déclaré n'avoir travaillé aucune heure au cours de cette semaine-là ont été exclues des calculs.

Parmi les membres des corps législatifs ayant un titre scolaire du niveau postsecondaire, les cinq domaines d'études détaillés les plus courants¹¹ étaient également très semblables pour les hommes (graphique 2) et les femmes (graphique 3). L'administration et la gestion commerciale était le domaine le plus courant à la fois chez les hommes et chez les femmes membres des corps législatifs ayant fait des études postsecondaires, et le commerce (général) faisait également partie des cinq principaux domaines pour les deux groupes. La science politique, le gouvernement et l'éducation (général) étaient également communs aux deux groupes. Le droit et l'administration publique complétaient les cinq principaux domaines pour les hommes et les femmes, respectivement.

Graphique 2 Cinq principaux domaines d'études détaillés chez les membres des corps législatifs ayant fait des études postsecondaires, hommes

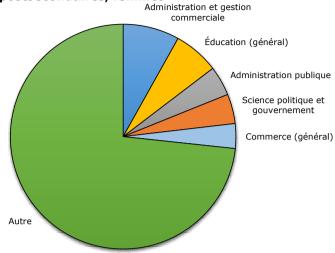


Notes: Les domaines d'études reposent sur les catégories à quatre chiffres de la Classification des programmes d'enseignement de 2011. LL.B. fait référence à un baccalauréat en droit, J.D., à un doctorat en droit et B.C.L., à un baccalauréat en droit civil.

Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 2016.

^{11.} Classification des programmes d'enseignement à quatre chiffres, 2011.

Graphique 3 Cinq principaux domaines d'études détaillés chez les membres des corps législatifs ayant fait des études postsecondaires, femmes



Note : Les domaines d'études sont fondés sur les catégories à quatre chiffres de la Classification des programmes d'enseignement de 2011. **Source :** Statistique Canada, Recensement de la population, 2016.

Les cinq principaux domaines d'études détaillés représentaient 30 % de tous les hommes membres des corps législatifs ayant fait des études postsecondaires et 27 % des femmes membres des corps législatifs ayant fait des études postsecondaires. Les membres des corps législatifs restants ayant fait des études postsecondaires (environ 70 %) ont obtenu leur titre le plus élevé dans une discipline parmi un large éventail de disciplines.

Les différences dans les caractéristiques des hommes et des femmes membres des corps législatifs peuvent-elles être expliquées par les différences quant à l'âge?

Certaines des différences entre les genres chez les membres des corps législatifs peuvent être attribuées au fait que les femmes membres des corps législatifs étaient, en moyenne, plus jeunes que leurs homologues masculins. Le tableau 3 présente les écarts entre les genres observés et ajustés selon l'âge pour ces caractéristiques.

Les femmes membres des corps législatifs étaient environ 14 points de pourcentage moins susceptibles d'être mariées que les hommes membres des corps législatifs, mais tenir compte des différences d'âge réduisait cet écart par moins de 2 points de pourcentage. Les femmes membres des corps législatifs étaient également environ 4 points de pourcentage plus susceptibles que les hommes membres des corps législatifs d'être veuves. Tenir compte des différences d'âge réduisait cet écart de moitié. L'écart ajusté selon l'âge dans la proportion des membres des corps législatifs séparés ou divorcés était à peine plus petit que l'écart observé.

Les femmes membres des corps législatifs étaient légèrement moins susceptibles d'avoir des enfants de moins de 18 ans dans leur famille de recensement (bien que la différence ne soit pas significative sur le plan statistique). Cependant, lorsque les différences d'âge ont été prises en compte, les femmes

membres des corps législatifs étaient environ 11 points de pourcentage moins susceptibles d'avoir des enfants dans leur famille de recensement que leurs homologues masculins¹².

De plus, les femmes membres des corps législatifs étaient moins susceptibles que leurs homologues masculins de ne pas avoir terminé leurs études secondaires; les différences d'âge entre eux représentaient moins du quart de cet écart. Elles étaient également environ 3 points de pourcentage plus susceptibles d'avoir fait des études universitaires; les différences d'âge constituaient environ la moitié de cet écart.

Tableau 3 Écarts observés et ajustés selon l'âge dans certaines caractéristiques entre les hommes et les femmes membres des corps législatifs

		Écart ajusté		
	Écart observé	selon l'âge		
	points de po	points de pourcentage		
±at matrimonial				
Marié(e)	-0,136 ***	-0,119 ***		
Union libre	0,012	0,002		
Séparé(e) ou divorcé(e)	0,073 ***	0,069 ***		
Veuf(ve)	0,037 **	0,018 ***		
Célibataire, jamais marié(e)	0,008	0,000		
résence d'enfants dans la famille de recensement				
0 à 17 ans	-0,020	-0,111 ***		
0 à 5 ans	-0,017	-0,013		
Plus haut niveau de scolarité atteint				
Sans diplôme d'études secondaires	-0,039 **	-0,030 *		
Diplôme d'études secondaires	-0,035	-0,026		
Diplôme d'études postsecondaires non universitaires	0,037	0,040		
Grade universitaire	0,029	0,015		

^{*} valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p < 0,05)

Note : Les estimations figurant dans le tableau sont des effets marginaux des modèles logit.

Source: Statistique Canada, Recensement de la population, 2016.

Professions exercées par les membres des corps législatifs avant qu'ils ne se présentent aux élections

Pour un sous-échantillon de membres des corps législatifs de 2016, les professions qu'ils exerçaient en 2011 peuvent être examinées à l'aide de données longitudinales créées en couplant le Recensement de 2016 et l'ENM de 2011¹³. Parmi les membres des corps législatifs de 2016 dans l'échantillon de l'étude, 25,3 % ont également répondu à l'enquête de 2011. Parmi ceux qui ont répondu à l'ENM, 17,4 % étaient sans emploi au moment de l'enquête et n'avaient pas travaillé depuis 2010 (l'estimation ne différait pas de façon significative sur le plan statistique entre les hommes et les femmes). Les estimations dans la présente section reposent sur le sous-échantillon des membres des corps législatifs qui faisaient partie

^{**} valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p < 0,01)

^{***} valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p < 0,001)

[†] valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p < 0,10)

^{12.} En revanche, parmi les électeurs admissibles, selon l'âge, les femmes étaient plus susceptibles que les hommes d'avoir des enfants âgés de 0 à 18 ans dans leur famille de recensement.

^{13.} Si une personne ne travaillait pas pendant la semaine de référence de 2011, la profession déclarée dans l'ENM se rapporte au dernier emploi occupé depuis janvier 2010, s'il y a lieu.

de l'ensemble de données de l'ENM et qui travaillaient au moment de l'ENM, ou qui avaient occupé un emploi depuis janvier 2010.

Près du tiers des hommes (32,3 %) et 17,9 % des femmes qui étaient membres des corps législatifs en 2016 étaient également membres des corps législatifs en 2011 (tableau 4). Près de 1 membre des corps législatifs sur 5 travaillait au sein d'un ordre de gouvernement ou dans un secteur différent en 2011 par rapport à 2016. Plus de la moitié (58,9 %) des femmes ont travaillé dans trois grands groupes de professions, c'est-à-dire la gestion; les affaires, la finance et l'administration; et l'enseignement, le droit et les services sociaux, communautaires et gouvernementaux. Moins de la moitié (44,1 %) des hommes ont travaillé dans ces mêmes trois groupes de professions, bien qu'une plus grande proportion d'hommes (25,8 %) que de femmes (15,4 %) ait occupé des emplois dans le domaine de la gestion.

Tableau 4
Groupes de professions en 2011 des membres des corps législatifs travaillant au sein de l'administration publique fédérale, provinciale, territoriale, municipale, locale ou régionale en 2016

	Hommes	Femmes	
	pourcentage		
Membre d'un corps législatif ¹	32,3	17,9	
Gestion	25,8	15,4	
Affaires, finance et administration	8,4	21,9	
Enseignement, droit et services sociaux, communautaires et gouvernementaux	9,9	21,6	
Ventes et services	10,6		
Tous les autres groupes de professions	13,0		
Ventes et services, et tous les autres groupes de professions	•••	23,2	

^{...} n'ayant pas lieu de figurer

Notes: L'échantillon comprend les personnes travaillant comme membres des corps législatifs dans l'un des trois ordres de l'administration publique en 2016, qui ont également répondu à l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011 et qui travaillaient au moment de l'ENM ou à n'importe quel moment depuis janvier 2010. Les groupes de professions concernent l'emploi occupé pendant la semaine de référence en 2011, ou au dernier emploi occupé depuis janvier 2010. La taille totale de l'échantillon est 301.

Source: Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages de 2011 et Recensement de la population de 2016 couplés.

Les caractéristiques des membres des corps législatifs ont-elles changé depuis 2001?

En 2016, 32,5 % des membres des corps législatifs étaient des femmes, alors qu'en 2001, la proportion était de 35,7 % (graphique 4). Une tendance semblable a été observée à l'échelle des trois ordres de gouvernement. Dans tous les cas, cependant, la différence entre les deux années n'était pas significativement différente de zéro sur le plan statistique. Bien qu'il n'y ait aucune preuve convaincante d'une baisse de la proportion de femmes membres des corps législatifs au cours de cette période, il n'y a certainement aucune preuve d'une augmentation.

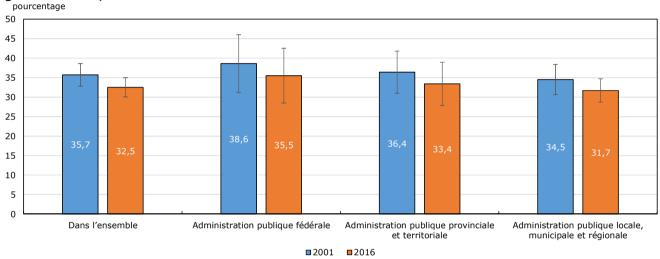
Par rapport à 2001, les membres des corps législatifs en 2016 étaient plus âgés : l'âge moyen ayant augmenté de 4,2 ans pour les hommes membres des corps législatifs et de 5,0 ans pour les femmes membres des corps législatifs (tableau 5). L'augmentation était attribuable à une plus grande proportion de membres des corps législatifs chez les 65 ans et plus. La proportion des hommes membres des corps législatifs âgés de 65 ans ou plus est passée de 16,9 % en 2001 à 35,5 % en 2016. La proportion des

^{1.} Comprend les personnes qui travaillent comme membres des corps législatifs dans des secteurs autres que l'administration publique fédérale, provinciale, territoriale, municipale, locale ou régionale.

femmes membres des corps législatifs âgés de 65 ans ou plus est passée de 6,9 % en 2001 à 24,1 % en 2016.

Les changements relatifs à l'état matrimonial étaient généralement mineurs et n'étaient pas significatifs sur le plan statistique chez les membres des corps législatifs des deux genres. Bien que la proportion des hommes membres des corps législatifs ayant des enfants âgés de 0 à 17 ans dans leur famille de recensement n'ait essentiellement pas changé au cours de cette période, la proportion de femmes membres des corps législatifs ayant des enfants a diminué de 12,4 points de pourcentage, passant de près d'un tiers (32,4 %) en 2001 à un cinquième en 2016. La proportion de femmes membres des corps législatifs ayant de jeunes enfants dans leur famille de recensement (âgés de 0 à 5 ans) a chuté environ de moitié, passant de 9,2 % à 4,4 %.

Graphique 4 Proportion de femmes parmi les membres des corps législatifs, dans l'ensemble et par ordre de gouvernement, 2001 et 2016



Note : Les barres d'erreurs représentent des intervalles de confiance de 95 %. **Source :** Statistique Canada, Recensement de la population, 2001 et 2016.

Il n'y a eu essentiellement aucun changement dans la proportion globale de membres des corps législatifs qui étaient immigrants entre 2001 et 2016. Une plus grande proportion d'hommes membres des corps législatifs ont déclaré une identité autochtone en 2016 par rapport à 2001¹⁴.

Les membres des corps législatifs en 2016 avaient un niveau de scolarité plus élevé que ceux en 2001. La proportion de membres des corps législatifs sans diplôme d'études secondaires a diminué de 8,4 points de pourcentage chez les hommes, à partir de 13,5 %. La proportion ayant un grade universitaire a également diminué (même si ce changement n'était pas significatif sur le plan statistique) de 4,1 points de pourcentage, à partir de 48,2 %. Cela a été compensé par une augmentation de la proportion ayant un diplôme d'études secondaires et un diplôme d'études postsecondaires non universitaires. La proportion de femmes membres des corps législatifs sans titre scolaire du niveau postsecondaire a diminué au cours de cette période. Notamment, la proportion ayant un grade universitaire a augmenté de 7,6 points de pourcentage, passant de 39,5 % à 47,0 %. Même si une plus

^{14.} Dans l'ensemble, la proportion de la population qui a déclaré une identité autochtone a augmenté au cours des années 2000. Bien que les tendances démographiques aient favorisé une augmentation de la population autochtone, il y a eu également une augmentation nette du nombre de personnes déclarant une identité autochtone dans les enquêtes ou les recensements au fils du temps, alors qu'elles ne l'avaient peut-être pas fait dans les années antérieures (O'Donnell et LaPointe, 2019).

petite proportion de femmes que d'hommes membres des corps législatifs a obtenu un grade universitaire en 2001, l'inverse était vrai en 2016.

Tableau 5
Caractéristiques des hommes et des femmes membres des corps législatifs travaillant au sein de l'administration publique fédérale, provinciale, territoriale, locale, municipale ou régionale en 2001 et celles de leurs homologues en 2016, et changements dans les caractéristiques des membres des corps législatifs de 2001 à 2016

	Hommes			Femmes		
	2001	2016	Changement (2016 moins 2001)	2001	2016	Changement (2016 moins 2001)
			moyenn	e		
Âge	53,7	57,9	4,2 ***	49,5	54,5	5,0 ***
	pourcentage		points de pourcentage	pourcentage		points de pourcentage
Groupe d'âge (années)						
18 à 34	7,7	5,5	-2,2	8,5	5,8	-2,7
35 à 49	22,8	17,9	-5,0 *	37,2	28,1	-9,1 *
50 à 64	52,6	41,1	-11,5 ***	47,5	42,0	-5,5
65 et plus	16,9	35,5	18,6 ***	6,9	24,1	17,2 ***
État matrimonial						
Marié(e)	73,5	74,3	0,8	63,1	60,0	-3,1
Union libre	9,7	12,3	2,6	11,5	13,5	2,0
Séparé(e) ou divorcé(e)	6,8	4,6	-2,2	11,1	12,8	1,8
Veuf(ve)	1,3	2,0	0,7	6,0	6,1	0,1
Célibataire, jamais marié(e)	8,7	6,8	-1,9	8,4	7,7	-0,7
Présence d'enfants dans la famille de recensement						
0 à 17 ans	23,6	22,0	-1,6	32,4	20,0	-12,4 ***
0 à 5 ans	6,2	6,0	-0,2	9,2	4,4	-4,8 *
Statut d'immigrant	9,0	8,2	-0,8	10,1	8,7	-1,4
Identité autochtone	4,1	7,3	3,2 **	4,8	5,8	1,0
Plus haut niveau de scolarité atteint						
Sans diplôme d'études secondaires	13,5	5,1	-8,4 ***	5,2	1,9	-3,3 *
Diplôme d'études secondaires	14,7	19,3	4,6 *	23,7	15,8	-7,9 *
Diplôme d'études postsecondaires non universitaires	23,6	31,5	7,9 **	31,6	35,2	3,6
Grade universitaire	48,2	44,2	-4,1	39,5	47,0	7,6 †

^{*} valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p < 0,05)

Note : Les pourcentages ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre à 100,0 %.

Source: Statistique Canada, Recensements de la population de 2001 et 2006.

^{**} valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p < 0,01)

^{***} valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p < 0,001)

[†] valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p < 0,1)

Conclusion

Qui sont les membres des corps législatifs canadiens? La présente étude dresse un portait des membres des corps législatifs qui ont travaillé au sein de l'administration publique fédérale, provinciale ou territoriale, ou municipale en 2016. Les membres des corps législatifs étaient, en moyenne, plus âgés que les électeurs admissibles et plus susceptibles d'être mariés. Les immigrants représentaient une plus petite proportion de membres des corps législatifs que d'électeurs admissibles, alors que les personnes déclarant une identité autochtone représentaient une plus grande proportion. Les membres des corps législatifs avaient un niveau de scolarité plus élevé que les électeurs admissibles, étant plus susceptibles d'être titulaires d'un grade universitaire et moins susceptibles d'avoir tout au plus un diplôme d'études secondaires. Bien que certains domaines d'études soient plus courants parmi les membres des corps législatifs que les électeurs admissibles, en particulier les domaines liés à la gestion, au commerce, aux sciences sociales et au droit, dans l'ensemble, un grand éventail de domaines d'études était représenté parmi les membres des corps législatifs de 2016. Cela laisse entendre que le domaine d'études n'empêche pas les personnes de se porter candidats aux élections.

En 2016, les femmes représentaient un peu moins du tiers (32,5 %) de tous les membres des corps législatifs, et les estimations étaient à peu près semblables dans les trois ordres de gouvernement. Il y avait des différences notables dans les caractéristiques entre les hommes et les femmes membres des corps législatifs. Les hommes membres des corps législatifs étaient, en moyenne, plus âgés que les femmes membres des corps législatifs, plus susceptibles d'être mariés et moins susceptibles d'être séparés ou divorcés. Même s'il n'y avait aucun écart observé entre les genres quant à la proportion de membres des corps législatifs ayant des enfants de moins de 18 ans dans leur famille de recensement, l'ajustement selon les différences d'âge entres les hommes et les femmes membres des corps législatifs a révélé que les femmes étaient 11,1 points de pourcentage moins susceptibles d'avoir des enfants de moins de 18 ans dans leur famille de recensement que les hommes du même âge. L'ajustement selon l'âge a eu peu d'incidence sur l'ampleur des différences observées dans l'état matrimonial.

Les femmes membres des corps législatifs avaient un niveau de scolarité plus élevé que leurs homologues masculins; les différences d'âge étaient à l'origine d'une partie de l'écart entre les genres en matière d'éducation. Parmi ceux ayant un titre scolaire du niveau postsecondaire, la répartition des domaines d'études était plus semblable entre les hommes et les femmes membres des corps législatifs qu'entre les hommes et les femmes électeurs admissibles.

Selon un sous-échantillon de membres des corps législatifs pour lesquels des données longitudinales étaient disponibles, et qui occupaient un emploi en 2011 (ou en 2010), un peu plus de 1 homme sur 4 occupait un emploi dans le domaine de la gestion en 2011, une plus grande proportion que tout autre groupe de professions, alors que les femmes étaient réparties plus également entre les emplois dans les domaines de la gestion, des affaires, de la finance et de l'administration ainsi que de l'enseignement, du droit et des services sociaux, communautaires et gouvernementaux. Une plus grande proportion d'hommes que de femmes travaillaient déjà comme membres des corps législatifs en 2011.

La proportion de femmes membres des corps législatifs dans l'ensemble, et au sein de chacun des trois ordres de gouvernement examinés, n'a pas considérablement changé de 2001 à 2016. Les légers reculs observés n'étaient pas significatifs sur le plan statistique. Il n'y a pas eu non plus de changement notable quant à la proportion de membres des corps législatifs qui étaient soient immigrants. Aussi bien les hommes que les femmes membres des corps législatifs en 2016 étaient plus âgés que ceux de 2001. Une plus grande proportion d'hommes membres des corps législatifs ont déclaré une identité autochtone en 2016 par rapport à 2001. Cependant, il n'est pas clair si cela est attribuable à un changement quant à la déclaration observée au fil du temps, ou une véritable augmentation. Davantage d'hommes et de femmes membres des corps législatifs avaient au moins un diplôme d'études secondaires en 2016 par

rapport à 2001, et une plus grande proportion de femmes, mais pas d'hommes, possédaient un grade universitaire.

Bibliographie

Baskaran, T., S. Bhalotra, B. Min et Y. Uppal. 2018. *IZA DP No. 11596: Women Legislators and Economic Performance*, IZA – Institute of Labor Economics.

Black, J.H. et L. Erickson. 2003. « Women Candidates and Voter Bias: Do Women Politicians Need to Be Better? », *Electoral Studies*, vol. 22, nº 1, p. 81 à 100.

Division for the Advancement of Women. 2005, 24 au 27 octobre. *Equal Participation of Women and Men in Decision-Making Processes, with Particular Emphasis on Political Participation and Leadership*, Addis-Abeba, Éthiopie, Nations Unies, rapport du Expert Group Meeting.

Ferreira, F. et J. Gyourko. 2014. « Does Gender Matter for Political Leadership? The Case of U.S. Mayors », *Journal of Public Economics*, vol. 112, p. 24 à 39.

Fulton, S.A. 2012. « Running Backwards and in High Heels: The Gendered Quality Gap and Incumbent Electoral Success », *Political Research Quarterly*, vol. 65, n° 2, p. 303 à 314.

Gidengil, E. et J. Everitt. 2003. « Conventional Coverage/Unconventional Politicians: Gender and Media Coverage of Canadian Leaders' Debates, 1993, 1997, 2000 », *Revue canadienne de science politique*, vol. 36, nº 3, p. 559 à 577.

Greene, Z. et D.Z. O'Brien. 2016. « Diverse Parties, Diverse Agendas? Female Politicians and the Parliamentary Party's Role in Platform Formation », *European Journal of Political Research*, vol. 55, n° 3, p. 435 à 453.

Chambre des Communes, Canada. 2019. Élisez-la : feuille de route pour accroître la représentation des femmes sur la scène politique canadienne [en ligne], rapport du Comité permanent de la condition féminine,

Karen Vecchio,

https://www.ourcommons.ca/Content/Committee/421/FEWO/Reports/RP10366034/feworp14/feworp14-f.pdf

Union Interparlementaire. 2020. Les femmes au parlement: 1995–2020 – Regard sur 25 ans, https://www.ipu.org/fr/ressources/publications/rapports/2020-03/les-femmes-au-parlement-1995-2020-regard-sur-25-ans

Union Interparlementaire. 2021. *Pourcentage de femmes dans les parlements nationaux*, https://data.ipu.org/fr/women-ranking?month=1&year=2021

Kendall, C. et M. Rekkas. 2012. « Les avantages de l'élu en place dans les élections au Parlement du Canada », Revue canadienne d'économique, vol. 45, n° 4, p. 1560 à 1585, https://doi.org/10.1111/j.1540-5982.2012.01739.x

Krook, M.L. et P. Norris. 2014. « Beyond Quotas: Strategies to Promote Gender Equality in Elected Office », *Political Studies*, vol. 62, p. 2 à 20.

O'Donnell, V. et R. LaPointe. 2019. *Mobilité de réponse et croissance de la population d'identité autochtone, de 2006 à 2011 et de 2011 à 2016*, produit n° 99-011-X201902 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Statistique Canada, https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/99-011-x/99-011-x2019002-fra.htm

Parlement du Canada. (s.d.). Députés actuels, https://www.noscommunes.ca/members/fr/search (site consulté le 8 août 2022).

Rheault, L., E. Rayment. et A. Musulan. 2019. « Politicians in the Line of Fire: Incivility and the Treatment of Women on Social Media », *Research & Politics*, vol. 6, n° 1, p. 1 à 7.

Statistique Canada. 2020, 13 janvier. *Membres des corps législatifs. Classification nationale des professions* (CNP) 2016 version 1.3, https://www23.statcan.gc.ca/imdb/p3VD f.pl?Function=getVD&TVD=1267777&CVD=1267832&CPV=0 01&CST=01012016&CLV=3&MLV=4

Thomas, M. et M.A. Bodet. 2013. « Sacrificial Lambs, Women Candidates, and District Competitiveness in Canada », *Electoral Studies*, vol. 32, n° 1, p. 153 à 166.

Nations Unies. 2017. System-Wide Strategy on Gender Parity, https://www.un.org/gender/sites/www.un.org.gender/files/gender parity strategy october 2017.pdf